

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 597

Artikel: Déchets radioactifs : la route de l'Atlantique est coupée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La route de l'Atlantique est coupée

La route de la Hollande, la route de l'Atlantique est coupée, et pour un bon bout de temps, aux déchets radioactifs en provenance des centrales nucléaires helvétiques. Pas de solution d'ultime recours donc à espérer de ce côté-là dès aujourd'hui et pour le cas où les projets d'enfouissement à l'étude dans le sol bien-aimé de la patrie n'aboutissaient pas à une solution présentable. Coup dur pour les partisans du tout-nucléaire.

Tout a commencé par le combat de deux mouvements d'écologistes hollandais, Nature et Environnement d'une part et Greenspace d'autre part. Rapidement ces militants s'étaient rendus compte que l'entreposage des déchets radioactifs était, dans leur pays comme ailleurs, le maillon le plus faible de la chaîne nucléaire. D'où, toute une série d'actions de contestation, de protestation et de mise en garde face aux dangers inhérents au déversement des déchets dans l'Atlantique.

Parmi les moyens utilisés, la bataille juridique. Et tout dernièrement, une première victoire après l'introduction d'une action en justice contre le Ministère de l'environnement et celui de la Santé publique. Le but avoué de l'opération: empêcher le largage en haute mer de 2500 barils de déchets qui étaient prêts à être embarqués pour leur dernier voyage (dans les profondeurs marines entre l'Espagne et l'Angleterre). Le tribunal compétent, contre toute attente, vient d'accepter d'entrer en matière, ordonnant même, pendant l'instruction de l'affaire, la suspension des permis indispensables à la sinistre opération.

Voilà les déchets «à quai» pour de longs mois. En tout état de cause, si les industries du nucléaire avaient gain de cause en un premier temps, et que l'effet suspensif était levé pour cette ration-là de

déchets, le déversement en haute mer ne pourrait avoir lieu avant le printemps ou l'été prochain, au vu des conditions météorologiques. Par le jeu du Traité de Londres (1972) qui autorise la Hollande à prendre en charge l'opération de largage des déchets suisses et belges, la lutte acharnée des militants écologiques hollandais a des répercussions bien au-delà des frontières de leur pays.

A SUIVRE

Kaiseraugst et Graben: l'autorité n'accordera l'«autorisation générale» que si l'énergie produite dans l'installation répond vraisemblablement à un besoin effectif dans le pays. Sur mandat du Conseil fédéral, la Commission fédérale de l'énergie (CFE) a donc examiné la réalité du besoin allégué par les constructeurs. D'où des conclusions largement commentées dans la presse: un tiers de «oui», un tiers de «non» et un tiers de «peut-être». Les journalistes en sont restés, pour la plupart, à ce «score» qui était, il faut le dire, en lui-même un petit événement. Il fallait aller plus loin. La présidente du WWF Suisse, Anne Petitpierre, est remontée aux sources; et son diagnostic est sans équivoque: «En réalité, une lecture attentive et critique (du rapport de la CFE) permet une conclusion beaucoup plus catégorique: la construction d'une nouvelle centrale nucléaire en Suisse ne répond à aucun besoin véritable. Cela pour autant qu'on accepte les choix immédiats et urgents qu'implique une nouvelle politique de l'énergie. Ces choix apparaissent clairement dans le rapport de la CFE au terme de chacun de ces grands chapitres: évaluation du besoin d'électricité, possibilités et modalités de production, mode de satisfaction du besoin.» Anne Petitpierre met les points sur les «i», démontre et explique sur deux pages (claires) dans le dernier numéro de «Vivre demain» (c.p. 439, 1211 Genève 1).

* * *

Cri d'alarme de la Société pour le développement

de l'économie suisse: «En Suisse, le nombre des conflits collectifs du travail a atteint 330 en 1980, contre huit l'année précédente. Si en 1979, 463 travailleurs avaient participé à des conflits, ce ne sont pas moins de 3582 personnes qui ont recouru en 1980 à l'arme de la grève. Un regard sur la statistique de ces deux dernières décennies montre qu'il n'y a jamais eu autant de grèves et de lock-outs en l'espace de douze mois qu'en 1980. Le nombre des journées de travail perdues a été d'environ 5700.» Y aurait-il péril en la demeure? La Sdes doit bien conclure, nous citons encore: «Mais si on établit un rapport entre le nombre des personnes qui ont participé aux grèves (3500) et les quelque 3 millions de personnes actives, on obtient un pourcentage de 0,12% seulement; dans la comparaison internationale, le bilan suisse des grèves reste unique.»

* * *

L'année dernière, quelque 20 000 personnes ont eu recours aux services des Archives sociales suisses qui fêtaient cette année au mois de juin le 75^e anniversaire de leur fondation. Extraordinaires collections de coupures de journaux (650 000), de journaux et de publications diverses et bien sûr de bouquins, dans ces locaux de la Neumarktstr. 28 à Zurich. Demandez à un chercheur étranger, spécialisé en politique sociale et condamné à des comparaisons internationales, s'il connaît les Archives zurichoises, à coup sûr sa réponse sera «oui». En Suisse... nul n'est prophète en son pays.

* * *

Dans une semaine, vendredi 3 juillet au Café de l'Europe à Lausanne (rue du Simplon 33), réunion des actionnaires de la SA des Editions Domaine Public. Partie statutaire traditionnelle et inévitable avec l'examen des comptes (qui seront publiés comme de coutume dans ces colonnes, sitôt approuvés). Puis, discussion sur l'avenir du journal et en particulier les projets de développement que la rédaction met peu à peu au point et qui devraient porter leurs premiers fruits dès l'automne. Une affaire à suivre, comme on dit.